



Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 Juin 2018

L'an deux mille dix-huit et le dix-neuf juin à vingt heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en conseil municipal de la commune de Saint Christol de Rodières.

o Ordre du jour:

- Approbation du compte rendu de la séance du 22 mai 2018,
- Délibérations :

Eclairage public autonome terrain communal

Questions diverses:

- Projet d'aménagement du terrain de l'ancienne décharge,
- Projet réhabilitation des appartements communaux,
- Projet de l'appartement RDC 13 Place de l'église et l'ancienne mairie.

Présence:

	Présents	Excusé(e) absents(e)		Présents	Excusé(e) absents(e)
Jacques CABIAC	X		Marlène FLANDIN		X
Nathalie FORGEROU	Χ		Virginie VERAN	X	
Christian COSTE	Χ		Brice SCHNEITER	X	
Magali ARNAL	X		Hervé CLEMENT	X	
Anne-Marie BEGUE	Χ		Renaud LAGARDE		X
Edith MARSCHAL	X				

Le secrétaire de séance !

1 - Approbation du compte rendu de la séance du 22 mai 2018

L'ensemble du Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à 9 voix pour,

voix contre,

abstention

D'approuver le compte-rendu du conseil municipal du 22 mai 2018.

2 - Délibérations

1/ ECLAIRAGE PUBLIC AUTONOME – TERRAIN COMMUNAL (annule et remplace la délibération N° 40/2017)

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leur travaux d'électricité ou de leur travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public.

Le syndicat réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE).

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet des travaux envisagés au «Terrain communal »

Ce projet de travaux pour la mise en place d'un éclairage public autonome devait se réaliser sur la zone d'apport volontaire située à l'entrée nord du village, route départementale.

Le changement géographique pour l'implantation de cet éclairage public autonome a été proposé aux membres du conseil municipal afin de pouvoir éclairer le terrain de jeux de boules de la commune.

La commune est en attente d'un avis favorable du technicien du CEREG, cabinet d'études du SMEG concernant ce changement d'emplacement.

L'estimation des dépenses est la suivante :

Dépenses prévisionnelles

Total de dépenses prévisionnelles	4 000.00 € HT	4 800.00 € TTC (TVA : 20%)
Autres	216.73 € HT	
Coordination SPS	0 € HT	
Ingénierie	516.01 € HT	
Travaux	3 267.26 € HT	

L'estimation des aides sous réserve d'attribution est la suivante :

Programme	Travaux HT subventionnés	Subventions		Participation Collectivité
Subvention SMEG	4 000.00 €	SMEG	3600.00 €	400.00€
	4 000.00 €		3600.00€	400.00 €

Il est demandé à l'ensemble du conseil municipal de délibérer afin 🖫

D'APPROUVER les projets dont les montants s'élèvent à 4 000.00 € HT soit 4 800.00 € TTC et demander son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.

DEMANDER les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes

S'ENGAGER à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-dessus mentionné, s'élevant approximativement à 400.00€.

AUTORISER Monsieur le Maire à viser l'Etat Financier Estimatif ci-joint, ainsi qu'un éventuel Bilan Financier Prévisionnel qui pourra définir ultérieurement la participation prévisionnelle compte tenu des décisions d'attribution des aides ou des modifications du projet.

VERSER sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif ou au Bilan Financier Prévisionnel:

- le premier acompte au moment de la commande des travaux, soit un montant de 200.00 €,
- · le second acompte et solde à la réception des travaux, soit un montant de 200.00€.

PRENDRE note qu'à la réception des travaux, le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera, à ce moment, la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.

DEMANDER au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux

L'ensemble du Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à 9

voix pour,

voix contre, et

abstention

Projet d'aménagement du terrain de l'ancienne décharge,

Le but est de planter une haie le long de la route mais pas trop haute afin laisser la vue. La haie va permettre limiter voire supprimer les dépôts sauvages.

Le dossier pour l'obtention auprès du conseil départemental de plantes doit être déposé avant le 13 juillet.

Projet réhabilitation des appartements communaux,

Le bilan énergétique sera fait à partir du 27 juin aux appartements de l'ancienne école. Suite à cela, une étude sur l'isolation des fenêtres sera faite en vue de remettre les appartements aux normes.

Projet de l'appartement RDC 13 Place de l'église et l'ancienne mairie.

Possibilité d'utiliser un chantier-école-insertion afin de remettre en état l'appartement au RDC du 13 place de l'église. Il y a utilisation de matériaux éco-friendly.

Le chantier de réhabilitation du grenier de la nouvelle mairie va commencer au mois d'aout. Suite à ce chantier, le transfert des dossiers de l'ancienne mairie pourra se faire sur la nouvelle mairie.

☞ Organisation du samedi 14 juillet

Apéritif de la mairie sera organisé à 18h30 le vendredi 13 juillet avec repas tiré du sac sur la place de l'église.

Clôture de la séance à 21h50

Le Maire.

Jacques CABIAC.

<u>Les conseillers</u>

Magali ARNAL

Nathalie FORGEROU

Virginie VĘRAN

Christian COSTE

Anne-Marie BEGUE

Renaud LAGARDE

,_

Hervé & EMENT

Edith MARSCHAL

Brice SCHWEITE

Marlène FLANDIN